


CALENDRIER DES OPÉRATIONS DES PERMUTATIONS INFORMATISÉES - RS 2024

Note de service du 12/10/2023 - BO n° 39 du 19/10/2023

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Lundi 6 novembre 2023	Ouverture de la plateforme ministérielle Info mobilité accessible entre 9h et 18h30 au 01.55.55.44.44
Mercredi 8 novembre 2023 - 12 h	Ouverture de l'application Siam permettant la saisie des vœux de mutation interdépartementale
Mercredi 29 novembre 2023 - 12 h	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fin de la saisie des vœux de mutation sur l'application Siam et fermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité ◆ Ouverture plateforme départementale info mobilité au 02.36.15.11.58
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
À compter du Jeudi 30 novembre 2023	Transmission des confirmations de demande de changement de département sur la messagerie électronique I-Prof par la DSDEN 28
Jeudi 14 décembre 2023 au plus tard	<p>Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives à la DSDEN 28 - Bureau de la Gestion collective (cachet de la Poste faisant foi) et de la demande de bonification pour handicap au rectorat</p> <p> Toute confirmation reçue avec une date de dépôt à la poste hors délai ou relevée dans la boîte aux lettres de la DSDEN après le 14/12/2023 ne sera pas recevable et par conséquent invalidera la participation du candidat.</p>
Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 15 janvier 2024 au plus tard	<p>Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoint ou des demandes de modifications de la situation familiale accompagnées du formulaire adéquat téléchargeable sur SIAM :</p> <p>https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498</p>
Phase de consultation des barèmes	
Mercredi 17 janvier 2024	Affichage des barèmes dans Siam pour consultation
du mercredi 17 janvier au mercredi 31 janvier 2024	Phase de demande de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants
Demande d'annulation de participation	
Mardi 6 février 2024	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation (date d'envoi d courriel ou cachet de la poste faisant foi)
Phase de publication des barèmes arrêtés	
Mercredi 7 février 2024	Les barèmes seront définitivement arrêtés et visibles par les agents dans SIAM. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Résultats des opérations de mobilité interdépartementale	
Mardi 6 mars 2024	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation
<p>⚠ Les participants au mouvement recevront le mardi 6 mars 2024 les résultats de leur demande de mutation par messagerie I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable s'il a été indiqué dans SIAM lors de la période de saisie des vœux,</p>	